

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE

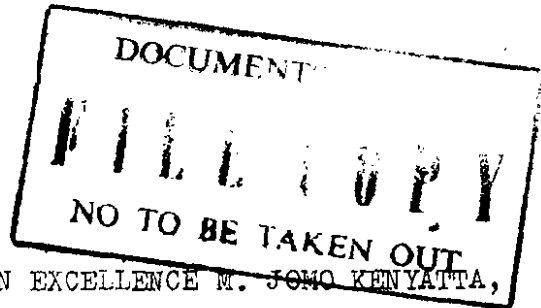


E/CN.14/L.250  
15 février 1965

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965



DISCOURS PRONONCE PAR SON EXCELLENCE M. JOMO KENYATTA,  
PRESIDENT DU KENYA  
DEVANT LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
LE MARDI 9 FEVRIER 1965

Monsieur le Président, honorables invités, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que d'accueillir au Kenya les distingués représentants de si nombreux pays africains à la septième session annuelle de la Commission économique pour l'Afrique.

C'est la première fois que Nairobi a l'honneur de recevoir la Commission elle-même qui vient y siéger. Je suis heureux de vous présenter, au nom de mon Gouvernement et du peuple du Kenya, de chaleureux souhaits de bienvenue. J'espère que pendant votre séjour vous apprendrez à nous connaître, nous et notre pays. Soyez assurés que toutes facilités vous seront données pour vous familiariser avec notre vie dans le travail et les loisirs.

L'Organisation des Nations Unies est entrée dans sa vingtième année d'existence et le moment me semble bien choisi pour réaffirmer le soutien que le Kenya apporte à la Charte des Nations Unies et à ses buts, ainsi que la détermination de la République à oeuvrer avec les autres Etats membres en faveur d'une répartition plus équitable des avantages économiques et sociaux entre les hommes.

Nous sommes fiers que le Président de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies soit un Africain et il est bon que l'influence de l'Afrique se fasse sentir davantage à l'Organisation.

Outre ses principes élevés et les services qu'elle offre comme tribune permettant une meilleure compréhension dans le domaine politique, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'étendre le réseau et la compétence de ses divers organismes spéciaux. Nous apprécions le fait que votre Commission ait été le premier des organismes des Nations Unies à s'installer sur le sol africain.

L'Organisation traverse actuellement une crise financière née de divergences de vues en son sein. Ce différend nous inspire une vive inquiétude et une déception croissante car, malgré ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies offre le seul espoir de maintenir la paix dans le monde.

Comme les autres pays en voie de développement, le Kenya a le vif désir de voir surmonter cette crise promptement de manière que cette grande Organisation puisse aller de l'avant sans rencontrer d'obstacles dans la poursuite de ses objectifs et l'accomplissement de ses tâches. S'il nous est permis de présenter un humble avis à toutes les parties intéressées, nous leur dirons que l'avenir de l'humanité importe plus que le désir de sauver la face.

La Commission économique pour l'Afrique a dû consacrer ses premières années à s'installer en Afrique et à recueillir des données statistiques diverses. Cette période, nécessaire, étant passée, la Commission peut maintenant prendre une part plus active dans les affaires africaines. Elle peut favoriser le développement économique et faire valoir les avantages pratiques de la coopération économique. Elle peut servir à mettre en lumière les expériences sur le terrain, les méthodes de planification et la portée des connaissances techniques. Le Kenya sait reconnaître et apprécier tout le bénéfice qu'il a tiré des études et des projets mis en route par la Commission économique pour l'Afrique.

L'Organisation de l'unité africaine a été constituée à Addis-Abéba voici bientôt deux ans. On a reconnu et on reconnaît fort justement qu'une stricte harmonie doit être établie entre l'OUA, organe où s'exerce l'initiative des pays d'Afrique, et la CEA, organe aux fonctions consultatives. Dans l'accomplissement de leur tâche commune, tous deux se sontentraîdés et doivent continuer à le faire.

Actuellement, la somme de connaissances accumulées par la CEA peut être très utile aux pays africains dans un domaine important, celui de la planification et de l'application d'une stratégie commune pour élaborer des politiques plus libérales et plus rationnelles dans tous les secteurs du commerce international.

Mon pays approuve l'attitude adoptée par les pays en voie de développement à la Conférence de Genève sur le commerce et le développement. De fait, des pays en voie de développement comme le sont les nôtres doivent continuer à insister pour que les prix agricoles soient stabilisés et que leurs produits trouvent plus de débouchés sur les marchés internationaux.

Le commerce intra-africain a enregistré une expansion l'an dernier, mais nous nous inquiétons de constater que l'Afrique a importé de la viande et des produits laitiers, alors qu'il en existe des excédents en Afrique même.

L'ordre du jour de votre session illustre bien la diversité des champs d'intérêt de la Commission et le vaste potentiel que représente la force latente de l'Afrique. Dans leurs tentatives pour mobiliser cette force, beaucoup de pays africains en voie de développement ont à résoudre les mêmes problèmes : accroissement démographique et déséquilibre des groupes d'âge; nécessité d'évaluer et de préserver les ressources naturelles; nécessité de développer l'agriculture et de stabiliser les marchés; équilibre à réaliser dans la satisfaction des besoins essentiels; répartition des maigres ressources en capital; lutte immédiate contre le chômage; priorité à donner, dans la planification du développement, à l'enseignement et à d'autres services.

Ce n'est pas dans le seul cadre de l'économie que peut s'inscrire la solution de ces problèmes. Ils intéressent des populations qui ont des traditions, des goûts et des aspirations dont il faut tenir compte. Tout en ayant grand respect pour les économistes, je ferai observer que beaucoup d'effets sociaux, des mesures d'ordre économique mériteraient souvent un examen plus attentif.

Tous les pays africains qui ont conquis leur indépendance sont unanimes à reconnaître que la liberté politique doit être suivie d'une indépendance économique véritable. La Commission a là, me semble-t-il, un rôle à jouer dans deux domaines importants. Premièrement, elle doit offrir à tous les Etats membres qui s'efforcent de se suffire à eux-mêmes, l'aide et l'élan que peut fournir un organisme spécialisé. Tous, nous pouvons recevoir de la Commission des conseils utiles. Tous, nous pouvons la considérer comme un centre qui diffuse renseignements, résultats d'expérience, idées et données intéressant l'Afrique entière.

Deuxièmement, la Commission doit poursuivre des objectifs propres à l'Afrique en adoptant des méthodes et cherchant des solutions qui répondent aux besoins de l'Afrique. Le but du réveil de l'Afrique doit être de redresser toutes les injustices économiques des siècles passés. Nous ne devons jamais, par un sentiment d'obligation mal compris ou par mollesse, nous laisser inféoder à quelque idéologie étrangère.

Nous acceptons volontiers toute aide inconditionnelle, d'où qu'elle provienne, pourvu qu'on reconnaisse à chaque pays le droit souverain d'en choisir la source et les modalités. A cet égard, la Commission peut donner des conseils quant aux avantages économiques de diverses possibilités d'assistance. C'est là, pour elle, une noble tâche.

Je ne prendrai pas davantage sur le temps que vous devez consacrer à l'examen de votre ordre du jour. Je soulignerai simplement une nouvelle fois que tous nos efforts ont pour but d'assurer à nos peuples une vie meilleure et un avenir de paix et de prospérité. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations et j'espère que vous vous séparerez avec le sentiment d'avoir accompli une oeuvre tangible.